

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2022/177

Le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,

Vu la délibération du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

Vu la recherche de l'Association Football Club Lunéville (FLC) de places de parking pour y stationner six mini-bus,

DECIDE

De signer une convention avec le Football Club Lunéville pour la mise à disposition de ce dernier, à titre gracieux, de six emplacements de stationnement de mini-bus sur le parking dont la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est propriétaire au 11 avenue de la Libération à Lunéville.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature par le Président de la CCTLB. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une durée d'un an, par demande au plus tard un mois avant la fin de la mise à disposition.

Fait à Lunéville, le 23 novembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.11.28 09:22:31 +0100
Ref:20221128_090202_1-1-O
Signature numérique
le Président